

**Conseil économique et social**Distr. générale  
15 décembre 2021Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique  
Forum régional africain pour le développement durable  
Huitième session**Kigali (hybride), 3 - 5 mars 2022  
Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire\***Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés  
et l'apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional :**  
**Réunion parallèle sur le sous-thème : Partenariats****Solidarité mondiale, partage des responsabilités,  
rationalisation de la coopération et promotion des  
moyens de mise en œuvre afin de construire en mieux  
pour l'avenir en vue d'un développement durable  
accéléré****A. Contexte**

1. La pandémie actuelle est un signal d'alarme pour que l'humanité revitalise la coopération internationale, encourage les partenariats transnationaux et établisse des institutions mondiales, régionales et nationales capables de gérer les risques universels de manière durable. La volonté politique et les mesures de relance budgétaire mises en œuvre dans les pays développés pour lutter contre la pandémie de COVID-19 démontrent que, dans les moments difficiles, l'humanité peut se mobiliser pour relever des défis mondiaux complexes. Pour construire en mieux pour l'avenir, l'Objectif 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui consiste à renforcer les partenariats pour la réalisation de tous les autres objectifs, doit être poursuivi avec la même détermination, la même solidarité, la même urgence et le même engagement que pour la lutte contre le COVID-19.

2. La solidarité mondiale, le partage des responsabilités, la rationalisation de la coopération et des partenariats horizontaux entre les États-nations, tant développés qu'en développement, l'élargissement de la responsabilité des gouvernements à la communauté mondiale, au secteur privé, aux organisations philanthropiques et à la société civile contribueront à assurer un rétablissement adéquat. Parvenir à une telle relance exigera de se concentrer sur les principaux moyens de mise en œuvre, notamment le financement du développement, le renforcement des capacités, l'apprentissage par les pairs, le partage des connaissances, la facilitation des échanges, les partenariats public-privé efficaces et l'accès aux technologies.

3. S'agissant du financement du développement, l'Afrique était déjà confrontée à des difficultés considérables avant l'apparition de la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de ratios dette/PIB élevés et d'une marge de manœuvre budgétaire étroite, de coûts prohibitifs de l'emprunt et de la

---

\* ECA/RFSD/2022/1.



dépréciation des monnaies nationales de nombreux pays africains. Ces difficultés ont été exacerbées par la pandémie et les mesures de riposte connexes, telles que la distanciation sociale, les fermetures de magasins et de frontières, qui ont eu des répercussions négatives importantes sur l'économie et le bien-être social du continent.

4. Le secteur du commerce a été affecté par la tendance mondiale observée lors de la pandémie de COVID-19, principalement par la perturbation des chaînes d'approvisionnement en biens et services et les répercussions sociales qui en découlent. En revanche, la pandémie a créé une occasion inestimable pour la Zone de libre-échange continentale africaine de reconfigurer les chaînes d'approvisionnement du continent, de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et d'accélérer la mise en place de chaînes de valeur régionales qui stimuleront le commerce intra-africain.

5. En outre, la technologie a joué un rôle essentiel dans la recherche de réponses sanitaires appropriées à la maladie à coronavirus 2019, dans le suivi de l'évolution du virus qui en est à l'origine et dans le maintien du contact entre le monde du travail et les familles et amis pendant la pandémie. Les technologies numériques avancées, les biotechnologies et les nanotechnologies ont permis de décoder rapidement la composition génétique du virus, de concevoir des vaccins et de les mettre sur le marché en un temps record. Si les partenariats de recherche Nord-Sud et Sud-Sud ne cessent de se développer, la collaboration technologique reste faible, comme le montre l'important débat sur les droits de propriété intellectuelle et la distribution inégale des vaccins.

6. Les rapports sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable et la disponibilité des données relatives à ces objectifs se sont améliorés sur tout le continent au cours de la dernière décennie. En juin 2021, les pays africains ont rendu compte en moyenne de six indicateurs des objectifs de plus qu'en 2019<sup>1</sup>. Des efforts restent à faire pour renforcer la capacité des organismes nationaux de statistique en Afrique de produire et de diffuser des données en temps utile pour rendre compte des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, ainsi que pour leur suivi et leur évaluation.

7. Il faudrait pour cela une planification efficace du développement, une gestion et une analyse de la politique économique et une amélioration des performances du secteur public. Pour atteindre ces objectifs, les pays devront compléter les réformes par un renforcement soutenu des capacités et favoriser la mise en place d'institutions publiques proactives et réactives, capables d'atténuer les chocs.

8. S'appuyant sur les résultats de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue à Brazzaville, le présent document fait le point sur les principales tendances et les progrès réalisés dans des domaines tels que la finance, le commerce, la technologie, les données et statistiques et le renforcement des capacités, ainsi que les lacunes, les contraintes et les problèmes émergents dans ces domaines ; rend compte des possibilités et des actions de transformation connexes et contient des recommandations pour de nouveaux partenariats et d'autres mesures visant à construire en mieux pour l'avenir et à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

---

<sup>1</sup> Voir Centre des objectifs de développement durable pour l'Afrique et Réseau des solutions pour le développement durable, Rapport 2020 sur l'indice et les tableaux de bord des objectifs de développement durable (Kigali et New York, 2020). Disponible à l'adresse : <https://sdsna.github.io/2020AfricaIndex/2020-africa-index-summary-french.pdf>.

## B. Principales tendances et progrès accomplis

### 1. Financement

9. La croissance réelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) en Afrique a été modeste, à 3,2 % en moyenne sur la période 2017-2019, dans un contexte de baisse des flux d'investissements directs étrangers (IDE), de tendances à la baisse des ratios impôts/PIB et de hausse des flux financiers illicites. Dans le même temps, les faibles taux d'intérêt mondiaux précipités par les mesures d'assouplissement quantitatif ont permis à un plus grand nombre de pays africains d'accéder aux marchés des capitaux, les investisseurs ayant tiré parti des rendements relativement plus élevés des obligations souveraines africaines. La pandémie de COVID-19 a perturbé les activités économiques, entraînant des contractions inattendues du PIB, de l'emploi et des revenus. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) indique que le PIB du continent, après avoir progressé de 3,2 % en 2019, s'est contracté de 3,2 % en 2020 en raison de perturbations de l'activité économique, du commerce et des chaînes d'approvisionnement, d'une baisse de la demande globale et d'un effondrement des prix des produits de base, exacerbés par une baisse du financement du développement. Grâce aux efforts de vaccination sur tout le continent et aux politiques gouvernementales de soutien à la reprise économique, la croissance reprend et devrait retrouver son niveau d'avant COVID-19, soit 3,2 %.

10. Afin de répondre à la pandémie, la plupart des gouvernements africains ont augmenté leurs dépenses pour renforcer les capacités de leurs systèmes de soins de santé, acheter des équipements médicaux et augmenter les salaires du personnel de santé. Ils ont également apporté un soutien aux prestations d'assurance chômage des travailleurs et aux secteurs les plus touchés, comme le tourisme. Certains pays ont mis en place diverses incitations fiscales, notamment des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane dans des secteurs spécifiques, des mécanismes de report de recettes et des mesures de relance économique pour stimuler les liquidités et les flux de trésorerie. En conséquence, la CEA estime que le montant total des recettes publiques a été affecté, celui-ci stagnant à environ 20 % du PIB contre des dépenses publiques moyennes de 27 % du PIB en 2020, entraînant un déficit budgétaire moyen de 7,6 % du PIB la même année. Le déficit budgétaire de l'Afrique devrait se réduire légèrement pour atteindre environ 5,0 % du PIB en 2022, à mesure que l'économie se redresse.

11. Bien que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'aient pas atteint collectivement leur objectif de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD), celle-ci a toujours été un moyen de financement relativement résilient. Par exemple, selon les chiffres préliminaires pour 2020, l'APD à destination de l'Afrique a augmenté de 4,1 % en termes réels pour atteindre 39 milliards de dollars, ce qui a quelque peu amorti l'impact du COVID-19<sup>2</sup>. En revanche, en 2020, tous les autres grands flux de financement externe des pays en développement, tels que les recettes fiscales, le commerce, les IDE et les envois de fonds, ont diminué en raison de la pandémie. En outre, le coût des transferts de fonds, en particulier vers les pays d'Afrique subsaharienne, reste excessivement élevé, avec une moyenne de 8 %, par rapport à l'objectif de 3 % fixé pour 2030. Des milliards de dollars sont perdus chaque année pour le développement en raison de ces frais élevés<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Les dépenses liées au COVID-19 ont contribué à hisser l'aide extérieure à un niveau sans précédent en 2020, mais l'effort doit être intensifié », communiqué de presse (Paris, 13 avril 2021).

<sup>3</sup> Dilip Ratha et autres, « Recovery: COVID-19 crisis through a migration lens », Migration and Development Brief 35 (Washington, D.C., KNOMAD-Banque mondiale, novembre 2021). Disponible à l'adresse suivante : [www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-33](http://www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-33).

12. Au-delà du rôle catalyseur de l'APD et des transferts de fonds, une part beaucoup plus importante du financement du développement en Afrique provient de la mobilisation des ressources intérieures et de l'épargne, ce qui rend ces sources de financement essentielles aux efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063<sup>4</sup>. L'Afrique perd quelque 88,6 milliards de dollars par an en raison des flux financiers illicites - soit plus du double de ce qu'elle reçoit sous forme d'APD - privant ainsi les pays de précieuses ressources financières nationales pour financer le développement durable<sup>5</sup>. L'amélioration du recouvrement des impôts, la formalisation de l'économie informelle, l'endigement des flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs volés permettront au continent de financer durablement ses priorités de développement.

## 2. Technologie et innovation

13. La technologie a été l'une des précieuses occasions offertes par la pandémie de COVID-19. Elle contribue grandement aux efforts déployés par les gouvernements pour freiner la propagation de la maladie. L'utilisation d'outils novateurs, comme les robots, a permis à des pays africains de dépister les cas de COVID-19 et de suivre l'évolution du virus qui en est la cause.

14. La technologie et les applications innovantes contribuent également à renforcer la résilience sociale pendant les fermetures et les mesures restrictives, afin que le monde et les familles restent connectés pendant la pandémie. En novembre 2021, environ 24 vaccins anti-COVID-19 avaient été mis sur le marché, 132 candidats vaccins étaient en cours d'essais cliniques et 194 en développement préclinique. Parmi ceux-ci, sept ont été approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les technologies numériques avancées, les biotechnologies et les nanotechnologies ont permis de décoder rapidement la composition génétique du virus, de concevoir des vaccins et de les mettre sur le marché en un temps record. Par exemple, les vaccins anti-COVID-19 basés sur l'ARNm de Pfizer-BioNTech et Moderna utilisent des nanoparticules lipidiques pour une administration sûre et précise. Ainsi, plusieurs technologies ont été utilisées pour mettre un produit sur le marché et pour atténuer l'impact de la perturbation des chaînes d'approvisionnement traditionnelles en biens et services.

15. Si les partenariats de recherche Nord-Sud et Sud-Sud n'ont cessé de se développer, la collaboration technologique reste faible, comme le montre l'important débat sur les droits de propriété intellectuelle et la distribution inégale des vaccins. Alors que 42 % de la population mondiale est entièrement vaccinée, moins de 10 % des Africains le sont. À l'exception de l'Égypte (13,5 %) et de l'Afrique du Sud (23,1 %), dans les pays les plus peuplés du continent (Nigéria, Éthiopie, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie), moins de 2 % de la population est entièrement vaccinée. Ce n'est pas seulement l'approvisionnement limité en vaccins anti-COVID-19 qui doit être abordé, mais aussi celui des seringues et des chaînes de distribution appropriées.

16. Le désir actuel de collaborer offre une rare occasion aux entreprises, institutions et gouvernements africains de rechercher des partenariats technologiques et des investissements pour améliorer la recherche, la production et la fabrication de vaccins et autres fournitures médicales, y compris les dispositifs médicaux. Pourtant, seule une poignée de pays a conclu de tels accords. Par exemple, au moins trois pays africains (l'Algérie, l'Égypte

<sup>4</sup> Pour une analyse plus détaillée, veuillez consulter la note de synthèse du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sur l'APD, à paraître.

<sup>5</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, World Investment Report 2021 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2021) (Genève, 2021).

et l'Afrique du Sud) ont signé des accords de partenariat avec d'autres pays (par exemple, la Fédération de Russie) et des entreprises (comme Pfizer et BioNTech) pour fabriquer des vaccins anti-COVID-19, tandis que d'autres, comme l'Éthiopie, le Maroc et le Sénégal, ont conclu des accords avec divers partenaires pour développer les installations de fabrication. En outre, l'OMS, le programme d'accès mondial aux vaccins contre le virus de COVID-19 (COVAX) et un certain nombre d'universités, d'instituts de recherche et d'entreprises ont lancé le premier centre africain de technologie de l'ARN messenger en Afrique du Sud, l'objectif en étant de créer un cadre pour la recherche, la conception et la production de technologies de vaccins à base d'ARNm qui seraient transférées à des partenaires en Afrique.

17. Quant aux technologies numériques, en 2020, l'Afrique a enregistré 27,5 milliards de transactions (en hausse de 15 %) pour une valeur de 495 milliards de dollars (en hausse de 23 % par rapport à 2019) et le nombre de comptes enregistrés a dépassé le demi-milliard (562 millions). En 2020, l'Afrique comptait 590 millions d'abonnés à l'Internet. Néanmoins, le continent a encore un long chemin à faire pour tirer pleinement parti des avantages qu'offrent les technologies numériques pour stimuler l'innovation, le développement des entreprises et la prestation de services publics et de donner aux communautés les moyens d'améliorer leur bien-être.<sup>6</sup>

### 3. Commerce

18. Le commerce africain a été affecté conformément à la tendance mondiale observée pendant la pandémie de COVID-19, principalement du fait de la perturbation des chaînes d'approvisionnement. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit que le volume des échanges de marchandises augmentera de 10,8 % en 2021, puis de 4,7 % en 2022 au niveau mondial. En Afrique, le volume du commerce de marchandises augmentera de 9,2 % en 2021 et de 5,1 % en 2022<sup>7</sup>. Cette tendance est principalement due à des facteurs liés à la croissance en Chine, à l'impact de l'assouplissement des fermetures et à la reprise des matières premières. L'Afrique connaît toutefois une reprise plus lente que celle d'autres régions<sup>8</sup>. La croissance des volumes d'exportation en 2021 est d'environ 7 %, tandis que l'objectif pour les importations a été fixé à 11,3 %. Si l'on considère la croissance cumulée de 2019 à 2021, les exportations ont diminué de 2,4 % et les importations de 1 % en Afrique. Le continent a souffert de l'augmentation des coûts de transaction et de la perturbation des chaînes de valeur mondiales.

19. Les économies africaines dépendantes des matières premières sont plus vulnérables aux instabilités macroéconomiques dues à la volatilité des prix des matières premières, en plus des défis économiques et sociaux posés par la pandémie. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement estime que les coûts de transport pourraient augmenter les prix mondiaux à l'importation de 11 % et les prix à la consommation de 1,52 % sur la période 2022-2023. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement sont particulièrement dépendants des flux commerciaux de biens intermédiaires et de consommation<sup>9</sup>. L'entrée en vigueur de la Zone de

<sup>6</sup> Toby Shapshak, « Mobile money in Africa reaches nearly \$500bn during pandemic », article de Forbes, 19 mai 2021. Disponible sur [www.forbes.com/sites/tobyshapshak/2021/05/19/mobile-money-in-africa-reaches-nearly-500bn-during-pandemic/?sh=47d081603493](https://www.forbes.com/sites/tobyshapshak/2021/05/19/mobile-money-in-africa-reaches-nearly-500bn-during-pandemic/?sh=47d081603493).

<sup>7</sup> Organisation mondiale du commerce, « Global trade rebound beats expectations but marked by regional divergences » (Le rebond du commerce mondial dépasse les attentes, mais reste marqué par des divergences régionales), communiqué de presse 889 du 4 octobre 2021. Genève. Disponible à l'adresse [www.wto.org/english/news\\_e/pres20\\_e/pr855\\_e.htm](https://www.wto.org/english/news_e/pres20_e/pr855_e.htm).

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « High freight rates cast a shadow over economic recovery », 18 novembre 2021, Genève. Disponible sur <https://unctad.org/news/high-freight-rates-cast-shadow-over-economic-recovery>.

libre-échange continentale africaine peut aider ces pays à réduire leur dépendance à l'égard des marchés mondiaux des produits de base et leur vulnérabilité aux chocs exogènes.

20. Selon la CEA et le Centre for International Research and Economic Modelling, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait avoir un impact positif sur le PIB global, le commerce, la production et le bien-être du continent<sup>10</sup>. Grâce à cet accord, le commerce intra-africain devrait augmenter de 35 % en 2045, ce qui stimulera la compétitivité pour soutenir la poursuite de l'industrialisation et de la transformation économique<sup>11</sup>. La mise en œuvre de l'Accord pourrait soutenir la diversification de la production africaine et des partenaires commerciaux, tout en réduisant la vulnérabilité aux chocs extérieurs. En outre, la part du commerce intra-africain passera de 15 à plus de 26 % avec la mise en œuvre de la ZLECAf. Celle-ci renforcera les capacités productives du continent, en particulier dans l'industrie, en améliorant l'accès aux nouvelles technologies, en encourageant l'innovation et en favorisant le développement du secteur des services.

#### 4. Données et statistiques

21. Selon les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, publiés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, chaque pays doit mener une telle opération au moins une fois tous les dix ans. En Afrique, depuis 2000, les taux de participation aux séries de recensement sont en augmentation. À ce jour, la plupart des pays africains ont effectué au moins un recensement de la population. Au total, 47 pays africains ont participé à la série de recensements de la population et des logements de 2010, contre 38 en 2000. Le COVID-19 a eu un impact négatif sur le cycle de recensements de 2020, entraînant un report dans de nombreux pays. À ce jour, 11 pays ont déjà participé à cette série de 2020, tandis que 40 autres prévoient d'organiser leur recensement de la population dans les années à venir.

22. En 2019 comme en 2020, seuls 29 pays africains avaient mis en place des lois statistiques nationales conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Il s'agit d'un domaine prévu pour bénéficier d'un soutien technique supplémentaire. En 2019, les données d'enregistrement des naissances étaient complètes à au moins 90 % dans 30 pays africains, contre 22 % en 2015. En 2018, environ 190 millions de dollars ont été mis à disposition pour renforcer les capacités statistiques en Afrique.

23. La plupart des pays africains ont du mal à rendre compte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, en raison de la faiblesse de leurs capacités statistiques et du dispositif de gouvernance des données. Sur tout le continent, une série d'initiatives sont déployées pour relever ce défi. Parmi les plus importantes figure la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports de la CEA, conçue pour adopter de manière intégrée le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans le cadre des plans de développement nationaux des pays et pour rendre compte simultanément des progrès réalisés dans le cadre des deux programmes.

24. L'Union africaine, représentée par la Commission de l'Union africaine, l'Architecture africaine de gouvernance, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'Agence de développement de l'Union africaine, a également

<sup>10</sup> Évaluation fondée sur un modèle d'équilibre général calculable. Pour plus de détails, voir [https://uneca.org/sites/default/files/keymessageanddocuments/en\\_afcfta-infographics-11.pdf](https://uneca.org/sites/default/files/keymessageanddocuments/en_afcfta-infographics-11.pdf).

<sup>11</sup> Alors que les réformes de la Zone de libre-échange continentale africaine devraient être pleinement mises en œuvre d'ici 2035, les résultats sont présentés à partir de 2045, afin de laisser suffisamment de temps pour l'ajustement dynamique de toutes les variables du modèle.

collaboré à la préparation du deuxième rapport continental sur l'Agenda 2063, entre autres activités visant à prendre en charge ces questions.

## 5. Renforcement des capacités

25. Le potentiel de croissance économique et de transformation du continent est mis à mal par des facteurs naturels et anthropiques, tels que les pandémies, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, les conflits et d'autres phénomènes. Ces facteurs rendent les économies africaines vulnérables au risque de catastrophes fréquentes qui font reculer les acquis du développement et ralentissent le rythme de la transformation du continent. L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 est la nécessité de faire en sorte que les plans de développement soient résilients et inclusifs. On ne saurait assurer un développement durable sans résilience, et on ne saurait devenir résilient sans développement durable.

26. En outre, la pandémie a montré que le télétravail est là pour rester. Elle a également accéléré l'adoption d'approches entièrement numérisées pour capturer les meilleurs éléments de l'apprentissage en personne en utilisant des modalités telles que l'apprentissage en ligne, la vidéo en direct et le partage social. Cette transformation permet d'intensifier les efforts d'apprentissage d'une manière plus rentable et permet une plus grande personnalisation pour les apprenants - ce qui garantit une participation plus efficace et plus complète des femmes, qui sont ainsi libérées des contraintes physiques de l'apprentissage. La crise a entraîné une accélération du rythme de la numérisation en vue de réduire les interactions physiques évitables. En réponse à cette évolution, la CEA et ses partenaires adaptent leurs services de renforcement des capacités pour répondre aux besoins accrus d'assistance et de soutien des États membres de la CEA.

27. À cet égard et en vue d'exploiter les possibilités de formation numérique, la CEA et ses partenaires ont organisé un total de 40 programmes de formation et de renforcement des capacités conçus pour renforcer la capacité des États membres à construire des économies résilientes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

28. Au total, 2 573 participants (dont 828 femmes) ont été formés dans des domaines tels que l'utilisation de modèles macroéconomiques pour l'analyse des politiques ; l'intégration dans leurs plans de développement nationaux de l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports mis au point par la CEA ; l'intégration régionale ; le développement social et la gestion intégrée des ressources naturelles. En parallèle, l'Union africaine a également lancé divers cours de formation sur des projets régionaux, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine, en partenariat avec la CEA. L'Agence de développement de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont également développé divers outils de formation en ligne, notamment le tableau de bord de l'Agenda 2063 et un module de formation virtuel sur la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## C. Lacunes, obstacles et problèmes émergents

### 1. Financement

29. La pandémie de COVID-19 risque d'entraîner des revers majeurs dans le financement du développement durable en Afrique, car elle a accru les pressions financières sur l'afflux en Afrique de ressources intérieures et extérieures, qui étaient déjà insuffisantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Les pressions supplémentaires exercées sur les budgets publics des pays africains, la viabilité de la dette et les apports financiers extérieurs (sous forme d'IDE, de transferts de fonds et d'APD) en raison de la



COVID-19 pourraient creuser considérablement le déficit de financement du continent, initialement estimé à 1 300 milliards de dollars par an et qui devrait atteindre 19 500 milliards de dollars d'ici 2030, en raison notamment de la croissance de sa population, qui devrait augmenter de 45 % entre 2020 et 2030.

30. Malgré des ratios recettes fiscales/PIB stables avant la pandémie, la mobilisation des ressources intérieures en Afrique continue de souffrir de la contraction des activités économiques, de la réduction de l'espace fiscal et de la nécessité d'augmenter les dépenses intérieures pour assurer une réponse sanitaire adéquate et la reprise économique. La baisse des recettes, combinée à une augmentation attendue des dépenses, continuera d'alimenter le déficit budgétaire moyen du continent, qui devrait atteindre 5 % en 2021.

31. La pandémie a également aggravé une situation d'endettement de nombreux pays africains déjà préoccupante avant la crise, entraînant des risques élevés de surendettement. Le ratio moyen dette/PIB en Afrique devrait atteindre 66 % en 2021, soit 19 points de pourcentage de plus que la moyenne 2010-2019.

## 2. Technologies

32. Un autre défi majeur est posé par la faible capacité d'absorption des technologies en Afrique. Par exemple, le continent ne représente que 0,3 % des 2 300 milliards de dollars d'exportations mondiales de haute technologie, alors qu'il compte 2 % des chercheurs du monde. De même, l'Afrique représente environ 1 % de l'économie numérique mondiale, alors qu'elle abrite 11 % des utilisateurs de l'Internet dans le monde, ce qui laisse penser que l'Afrique est à la périphérie de l'économie numérique et de la recherche-développement mondiales. La pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture de nombreuses institutions de recherche, d'universités et d'entreprises. La plupart des institutions de recherche-développement exigent une présence physique, surtout en l'absence d'installations virtuelles permettant d'effectuer des recherches à distance.

33. COVID-19 a montré que la dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des partenaires extérieurs pour les produits à forte intensité de connaissances et de technologies n'est ni durable ni réaliste. Par exemple, les restrictions de voyage et les préoccupations sanitaires ont eu un impact négatif sur l'afflux de fonds pour la recherche-développement et sur l'échange d'étudiants, de chercheurs et d'expertise.

## 3. Commerce

34. La réduction des coûts du commerce, en particulier des barrières non tarifaires, pourrait accroître considérablement les gains attendus de la Zone de libre-échange continentale africaine et promouvoir l'industrialisation par le commerce.<sup>12</sup> L'accord de facilitation des échanges et les mesures y contenues, associés à la mise en œuvre complète de la Zone de libre-échange continentale africaine, pourraient en effet améliorer la répartition des revenus, réduire la pauvreté, renforcer la capacité industrielle et réduire la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des importations grâce à la création d'un marché unique africain pour les biens et services.

35. Si l'effet pro-industrialisation du commerce n'est pas contesté, les recettes tarifaires en Afrique pourraient être affectées par les mesures de libéralisation tarifaire résultant de la mise en œuvre de la zone de libre-échange.

<sup>12</sup> Sur cette question, voir Commission économique pour l'Afrique, Union africaine et Banque africaine de développement : État de l'intégration régionale en Afrique VIII : Vers la réalisation de la zone de libre-échange continentale (Addis-Abeba, 2017). Disponible à l'adresse : <https://archive.uneca.org/fr/publications/%C3%A9tat-de-l%2080%99int%C3%A9gration-r%C3%A9gionale-en-afrique-viii>



Certains pays seront plus touchés que d'autres, sans pour autant affaiblir de manière significative le bien-être global du continent, étant donné l'effet positif de création de commerce. Dans ce contexte, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a mis en place une facilité d'ajustement pour atténuer les éventuels coûts d'ajustement de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment les pertes de recettes tarifaires. Un total de 8 milliards de dollars a été obtenu pour la facilité d'ajustement afin d'aider les pays africains à mobiliser leurs ressources intérieures en mettant en œuvre des ajustements pour compenser les pertes de recettes tarifaires sur les recettes fiscales.

36. Les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle essentiel dans le développement du secteur pharmaceutique et la production locale de vaccins en Afrique. L'accès aux biens intermédiaires reste un élément central des efforts visant à aider ces industries à renforcer leurs capacités à long terme. Il est essentiel de s'attaquer aux mesures qui faussent les échanges, comme les subventions, pour assurer la viabilité à long terme des débouchés de l'économie bleue et aussi pour assurer une marge de manœuvre permettant de relever les défis post-pandémiques en matière de financement du développement de l'Afrique et de sa sécurité alimentaire.

37. Les efforts visant à développer les chaînes de valeur régionales et à lutter contre la progressivité des droits de douane, en particulier pour les produits de base, sont essentiels pour soutenir la diversification économique et intégrer le commerce en tant que moteur essentiel du développement économique. Il s'agit également de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **4. Données et statistiques**

38. Les pays africains produisent de plus en plus de données fiables, permettant de formuler et de rendre compte précisément des politiques publiques. En juin 2021, la disponibilité des données pour les pays du continent se situait entre 107 et 184 indicateurs en 2021, contre 103 et 177 en 2020. La pandémie a fortement affecté la collecte de données et les opérations statistiques en 2020, avec la réaffectation des fonds aux priorités du secteur de la santé. En 2021, la plupart des activités statistiques ont repris, notamment la réalisation des recensements de la population et des logements.

39. En 2019, les opérations statistiques ont été entièrement financées dans seulement 10 pays, contre 9 en 2020, ce qui soulève des questions sur les capacités financières des organismes nationaux de statistique africains. Bien que l'impact total de la pandémie sur l'enregistrement des naissances ne soit pas encore connu, de graves perturbations ont été constatées sur tout le continent, ce qui pourrait annuler les progrès réalisés ces dernières années.

40. Parallèlement, la coordination dans le secteur statistique reste faible en Afrique, malgré des progrès récents. Le manque de coordination et d'alignement sur les priorités nationales rend les efforts inefficaces et limite l'impact des activités de renforcement des capacités.

#### **5. Renforcement des capacités**

41. Malgré des efforts soutenus, les pays africains ont toujours du mal à mettre leurs plans de développement nationaux en conformité avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063, faute de moyens. Les difficultés du renforcement des capacités varient selon les secteurs et les pays. La plupart des mesures de soutien des capacités restent fragmentées, ne sont pas fondées sur des évaluations adéquates des besoins et n'incluent pas l'enchaînement approprié de mesures visant au changement institutionnel ou organisationnel et au renforcement des compétences individuelles.

42. L'apprentissage numérique a élargi l'accès aux activités de renforcement des capacités, notamment à des populations cibles nouvelles et plus diverses. Au-delà de la fracture numérique, cette option reste limitée par d'autres obstacles. La difficulté de reproduire des activités supposant la présence des personnes participantes dans un environnement distant et la fatigue due aux écrans peuvent nuire à l'apprentissage. Les sessions à distance peuvent perdre de vue les compétences pratiques et la préparation au travail requises pour une formation spécialisée et ne peuvent pas permettre les visites sur site nécessaires pour observer les bonnes pratiques et les zones à problèmes.

## **D. Partenariats, opportunités et actions transformatrices**

### **1. Financement**

43. Les efforts en vue de contrer la pandémie de COVID-19 et de mieux progresser dépendent de la capacité des pays à mobiliser des ressources pour soutenir les secteurs productifs de l'économie. Pour stimuler le marché liquide, il faut améliorer la marge de manœuvre budgétaire afin de soutenir le secteur privé tout en générant les ressources publiques nécessaires. Pour relever ce défi, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont exhorté les pays du Groupe des Vingt à mettre en place l'Initiative de suspension du service de la dette pour soutenir les pays remplissant les conditions pour bénéficier de cet allègement. Un cadre commun pour le traitement de la dette, au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, a été établi par le Groupe des Vingt pour traiter le problème des dettes insoutenables auxquelles sont confrontés de nombreux pays en raison de la pandémie de COVID-19. Ce cadre vise à faciliter le traitement et la restructuration rapides et ordonnés de la dette des pays pouvant bénéficier d'une suspension du service de la dette, avec une large participation des créanciers, notamment du secteur privé. L'émission récente par le FMI d'une nouvelle allocation de 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux pour renforcer les réserves et soutenir la reprise mondiale après la crise de COVID-19 devrait créer des liquidités inconditionnelles au moyen d'allocations générales de ces droits aux États remplissant les conditions requises en proportion de leurs quotas au FMI.

44. Les pays africains ont participé à la campagne de relance mondiale, en bénéficiant d'un certain nombre d'instruments de financement d'urgence. Dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette susmentionnée, 24 pays africains ont bénéficié de plus de 4,3 milliards de dollars en 2020, et 25 pays ont potentiellement économisé 3,9 milliards de dollars grâce à l'extension jusqu'à la fin juin 2021. D'autres pays devraient bénéficier de cette initiative, qui a été prolongée jusqu'en décembre 2021. Certains pays ont fait appel au Cadre commun pour le traitement de la dette du Groupe des Vingt, pour faire face au lourd fardeau de leur dette. En outre, de toutes les régions, l'Afrique est celle qui fait le plus grand usage du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

45. Si les financements multilatéraux et l'initiative de suspension du service de la dette ont été utiles, ils restent inadaptés aux besoins de financement des économies africaines. Ainsi, l'émission de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux peut être une mesure importante, mais elle profite de manière disproportionnée aux pays développés, qui ont le moins besoin de ces droits. Avec un taux d'utilisation des droits de tirage spéciaux de quelque 52 %, l'Afrique ne recevra qu'environ 33 milliards de dollars (quelque 5 %) de ces droits, tandis que les pays développés dont le taux d'utilisation est inférieur à 10 % recevront environ 418 milliards de dollars (64 %).

46. Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources intérieures, l'Afrique est engagée dans un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales, notamment la lutte contre les pertes illicites de ressources

financières par des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités, ainsi que les discussions actuelles sur un impôt minimum mondial. L'élan en faveur de la réduction des flux financiers illicites est motivé par des preuves alarmantes que l'Afrique perd environ 88,6 milliards de dollars par an à cause de ces flux, privant les pays de ressources financières nationales pour le développement durable<sup>13</sup>. Les flux financiers illicites sapent l'État de droit, aggravent les conditions macroéconomiques et réduisent les bénéfices de l'activité économique.

47. Les fuites financières dues aux flux financiers illicites privent les pays africains des liquidités nécessaires au financement du développement. L'endigement de ces flux et la restitution des avoirs volés à l'Afrique permettraient d'accroître considérablement les liquidités sur le continent. Dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général sur le financement du développement durable au-delà de la pandémie de COVID-19, la CEA s'efforce de définir des actions stratégiques pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des États membres en réduisant les flux financiers illicites. La Commission s'est également engagée dans un processus tendant à renforcer la capacité des États membres de collecter des statistiques pertinentes et de mesurer les tendances des flux financiers illicites dans ses États membres, afin de fournir des mesures fondées sur des données probantes, le but étant de freiner ces flux et élargir la marge de manœuvre budgétaire des États membres.

## 2. Technologie

48. La technologie devrait être considérée comme un bien public mondial, en particulier face à une pandémie. L'environnement actuel a ouvert des possibilités sans précédent de partenariat, d'apprentissage par la technologie et d'expérimentation des politiques. Les entreprises et les institutions recherchent des partenaires pour entreprendre des travaux de recherche et de développement (tels que des essais cliniques), offrant des services sur une base non commerciale pour sauver des vies et des moyens de subsistance. Le monde est plus ouvert que jamais à la promotion de la science et de l'innovation. Les partenaires de l'Afrique doivent intensifier leurs efforts pour combler le fossé technologique afin que l'Afrique puisse acquérir rapidement de nouvelles technologies et pratiques industrielles qui étaient auparavant hors de sa portée.

49. L'Afrique, où se trouvent 33 des 46 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés des Nations Unies, devrait également tirer parti de la pleine mise en œuvre de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Représentant la réalisation de l'un des objectifs du Programme 2030, la Banque de technologies basée en Turquie offre, entre autres services, un appui en matière de courtage et de transfert de technologies aux pays les moins avancés.

## 3. Commerce

50. Les gains économiques et sociaux ne découleront pas automatiquement de la Zone de libre-échange continentale africaine. L'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre pour la zone, avec la participation de toutes les parties prenantes et assortie de plans d'action et de feuilles de route claires pour tirer le meilleur parti des réformes associées, est une condition préalable.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique (Genève, 2020).

<sup>14</sup> La CEA a élaboré et pilote actuellement un indice national des affaires qui, une fois entré en vigueur, servira d'outil pour écouter les entreprises sur les contraintes auxquelles elles sont confrontées sur le terrain et ainsi mieux situer les défis que les pays doivent relever de toute urgence pour améliorer l'environnement des affaires dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.

51. L'établissement de cadres réglementaires sera essentiel au développement d'un commerce électronique et numérique dynamique en Afrique. Il convient donc d'appliquer des lois favorables au commerce numérique qui intègrent des aspects de l'économie au sens large, notamment les investissements, le système bancaire, les télécommunications et les services postaux. Les gouvernements africains devraient accélérer l'élaboration et la promulgation des lois sur la protection des données, qui sont indispensables à la protection du traitement et de la circulation des données à caractère personnel. Ils devraient envisager de signer et de ratifier les traités internationaux relatifs au commerce numérique, tels que les traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

52. En outre, les pays africains doivent garantir l'impartialité et la validité des contrats électroniques transfrontaliers et renforcer le cadre réglementaire national pour le commerce numérique et le commerce électronique. Les gouvernements pourraient également harmoniser les réglementations au niveau régional et continental par l'intermédiaire de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment dans les domaines de la fiscalité, de la protection des consommateurs et des normes en matière de données.

53. En somme, le commerce peut soutenir une croissance verte inclusive et favoriser la transition vers une économie verte et bleue inclusive, en s'appuyant sur des modèles de production à faible émission de carbone et économes en ressources.

#### **4. Données et statistiques**

54. La technologie a joué un rôle essentiel dans la conduite des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique. À cette fin, la CEA a mis au point un ensemble d'outils pour aider les États membres à gérer l'utilisation de tablettes électroniques pour le dénombrement et le suivi en temps réel des données de recensement, et pour veiller à ce que les problèmes critiques soient atténués en temps voulu.

55. La pandémie de COVID-19 a incité la communauté africaine à accélérer la création du Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles. La communauté statistique mondiale a reconnu que les producteurs de statistiques officielles doivent se transformer et se moderniser pour répondre de manière adéquate à toutes les demandes de données découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063, des plans de développement sous-régionaux et nationaux ainsi que d'autres programmes et cadres. Le Groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles a été créé par la Commission africaine de statistique en 2020 afin d'orienter et de coordonner stratégiquement les travaux de transformation et de modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique.

56. La révision des actes statistiques permettra de renforcer l'environnement statistique et d'améliorer la coopération, le dialogue, le financement et les partenariats pour la production et l'utilisation des statistiques officielles. À cet effet, la Journée africaine de la statistique a été célébrée en 2021 dans toute l'Afrique, non seulement pour sensibiliser le public à l'importance des statistiques, mais aussi pour engager toutes les parties prenantes dans la modernisation et la transformation des systèmes statistiques nationaux. Le thème de la Journée africaine de la statistique en 2021 était : « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour soutenir le développement socioculturel en Afrique ».

## 5. Renforcement des capacités

57. Les effets perturbateurs du COVID-19 sur le bien-être économique des États africains membres des Nations Unies soulignent l'importance de l'investissement dans le renforcement des capacités pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'Afrique doit construire en mieux pour l'avenir en investissant dans la formation et dans les capacités statistiques et commerciales afin d'éclairer la mise en œuvre des politiques visant à atteindre les objectifs de développement durable au lendemain de la pandémie de COVID-19.

58. La pandémie de COVID-19 a mis encore plus en lumière les lacunes fondamentales des données en Afrique, notamment en matière de santé et d'enregistrement des faits d'état civil. La faible couverture des données relatives aux établissements de santé et aux résultats sanitaires sur le continent nuit à la production cruciale et opportune de statistiques pendant les urgences sanitaires, ce qui rend les efforts de réponse et de rétablissement encore plus difficiles.

59. La Zone de libre-échange continentale africaine offre de nombreuses possibilités, mais elle ne décollera que si les capacités de mise en œuvre et d'analyse du continent sont renforcées aux niveaux national et régional, avec la participation du secteur privé. Il convient de prendre en compte les questions de capacités transversales associées à des facteurs tels que l'efficacité des entités nationales, la mise en œuvre des politiques, la recherche, le partage des connaissances et le suivi et l'évaluation, la diversité des niveaux d'intégration et le financement.

60. La mobilisation des ressources nationales, la participation du secteur privé et la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire doivent être encouragés afin de mobiliser les investissements nécessaires pour former une masse critique de personnes qualifiées.

## E. Messages clefs

61. Les recommandations suivantes devraient permettre d'éviter que les pays africains ne reviennent sur les résultats obtenus à ce jour dans le cadre des objectifs de développement durable et d'aller ainsi de l'avant pour atteindre et dépasser les résultats obtenus avant la pandémie :

a) L'accès de l'Afrique à des financements concessionnels (droits de tirage spéciaux) et à une facilité de liquidité et de durabilité doit être renforcé par la communauté internationale afin de réduire les coûts d'emprunt et les contraintes de liquidité ;

b) Les États membres devraient promouvoir des outils et des cadres appropriés et innovants, y compris des cadres de financement nationaux intégrés, pour une plus grande efficacité et efficience dans la gestion des ressources et l'allocation des financements pour les objectifs de développement durable ;

c) Les États membres devraient renforcer la mobilisation des ressources intérieures en accélérant la numérisation et en comblant les lacunes de la politique et de l'administration fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites et en formulant des politiques de gouvernance et d'inclusion visant à renforcer la responsabilité, la transparence, à lutter contre la corruption, à soutenir la participation et à mettre en place des cadres réglementaires juridiques et judiciaires favorables ;

d) La CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires devraient aider les États membres à élaborer et à adopter des politiques claires sur les technologies émergentes en

matière de biosciences, de numérique, d'énergies renouvelables et de matériaux avancés (nano), afin de constituer la solide base scientifique, technologique et industrielle nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ;

e) Les États membres doivent de toute urgence innover, moderniser et transformer leurs systèmes statistiques nationaux, afin d'accroître leur capacité de résistance aux éventuels chocs futurs et de faciliter la production de données et l'élaboration de rapports sur les programmes de développement ;

f) Le CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires devraient aider les pays africains à renforcer leurs capacités d'alerte précoce, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux ;

g) Les États membres et les communautés économiques régionales doivent garantir et renforcer l'impartialité et la validité des contrats électroniques transfrontaliers et les cadres réglementaires nationaux pour le commerce numérique et le commerce électronique.

---